



PROCÈS-VERBAL

JUILLET 2025

Le 30 juin 2025 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 juillet 2025 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le lundi 7^e jour de juillet 2025 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Monsieur Michel Desjardins, Rémi Laprise et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 juin 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Lettre de remerciement gala méritas;
 - Changement de fonctionnement pour la facturation;
 - Lettre de remerciement LUPO;
6. Rapports des employés et organismes ;
 - Centre de Plein Air Ste-Apolline ;
 - Suivi des réservations pour 2025 ;
 - Suivi des projets;

7. Demande de subvention (don);
 - Course aux couleurs 20 septembre 2025;
8. Comptes;
9. Voirie;
10. Discussions diverses :
 - Résolution attestant la fin des travaux;
 - Résolution attestant la fin des travaux;
 - Prêt du local la rafale pour l'été;
 - Autorisation ligne électrique Léonce Caron;
 - Changement d'info-pages vers Survi-Mobile;
 - Comité d'analyse Régional en sécurité Incendie pour MRC de Montmagny;
 - Terrain de jeux, approbation des activités;
 - Suivi Lib Dépanneur;
 - Suivi compost, vidange;
 - Autorisation de vacances;
 - Vacances de Philippe et salle en juillet;
 - Nomination d'une monitrice et aide-monitrice pour le camp de jour;
 - Acceptation de prix – Nivelage et compactage d'asphalte recyclée;
 - Autorisation – étude de faisabilité sur le bâtiment de l'église (sacristie);
11. Avis de motions et règlements;
12. Varia;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

Résolution : 01-07-2025

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2025.

Une copie du procès-verbal du 2 juin 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-07-2025

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 2 juin 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-07-2025 (Fonctionnement de la facturation des frais de garde du midi et du matériels scolaires)

ATTENDU QUE certains frais, tels que les frais de garde du midi et les effets scolaires, sont encourus par les parents dans le cadre de la fréquentation scolaire de leurs enfants ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir les familles tout en responsabilisant les parents quant à leur engagement à effectuer les paiements requis ;

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à un remboursement partiel ou complet de ces frais, conditionnellement à la présentation d'une preuve de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. **QUE** les parents soient informés qu'ils doivent acquitter eux-mêmes les frais de garde du midi et la facture du matériels scolaires auprès de l'établissement concerné;
2. **QUE** la municipalité accepte de rembourser ces frais sur présentation d'une preuve de paiement (facture ou reçu officiel au nom du parent ou de l'enfant) ;
3. **QUE** les demandes de remboursement soient déposées dans un délai raisonnable suivant la date du paiement, accompagnées des pièces justificatives ;
4. **QUE** les remboursements soient effectués par chèque ou dépôt direct, selon les modalités établies par l'administration municipale; **QUE** la municipalité se réserve le droit de refuser un remboursement en cas de non-respect des conditions établies (ex. : absence de preuve, dépassement du délai, dépenses non admissibles) ;

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer la gestion de ce programme et informer les parents de la procédure à suivre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

La directrice générale informe les élus que les réservations pour l'année 2025 au Centre de Plein Air Ste-Apolline vont bon train.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 04-07-2025 (Course aux couleurs du Sud)

ATTENDU QUE la *Course aux couleurs du Sud* en est à sa 9e édition et se tiendra le 20 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE cet événement favorise les saines habitudes de vie et travaille activement auprès des familles de la région ;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager les initiatives communautaires et régionales qui contribuent à la santé, au bien-être et à la vitalité locale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accorde un appui financier de 100 \$ à l'organisme responsable de la *Course aux couleurs du Sud*, pour la tenue de l'édition 2025 prévue le 20 septembre; Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Total des salaires du 01 juin au 28 juin 2025 **23 579.93 \$**

Résolution : 05-07-2025 (Comptes)

Il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 230 040.81 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VOIRIE

10. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 06-07-2025 (Résolution attestant la fin des travaux)

Numéro de dossier : QTU44667

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 23 au 29 mai 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.
- Des photos des travaux réalisés;
- Les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Dominique Bernard il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-07-2025 (Prêt du local la Rafale pour la période estivale)

ATTENDU QUE le local « La Rafale » est disponible et répond aux besoins logistiques de la Maison des jeunes ;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes s'engage à respecter les règlements d'utilisation du local et à l'entretenir adéquatement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Linda Paré ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le prêt du local La Rafale à la Maison des jeunes, pour la période estivale allant de juillet à août. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-07-2025 (Autorisation d'une ligne électrique)

CONSIDÉRANT qu'une demande d'Érablière Léonce Caron inc. concernant l'installation d'une ligne électrique, sur l'emprise du chemin de la Municipalité de Sainte-Apolline, le long de la route de l'Espérance, vis-à-vis du lot 3 769 000 et 6 608 990;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton ne se tient aucunement responsable des bris, dommages ou de l'entretien se rattachant à cette ligne électrique privée et que ces responsabilités reviennent entièrement à Érablière Léonce Caron inc. et qu'il devra signer un document à cet effet ;

QUE ladite autorisation n'accorde aucune servitude permanente;

QUE dans le cas où la Municipalité jugerait opportun de reprendre cet espace, elle en a plein droit et aucune compensation financière ne sera accordée pour l'enlèvement ou le remplacement des poteaux qui demeurent à la charge du propriétaire ;

QUE Érablière Léonce Caron inc. doit être informé que s'il y a nécessité et qu'Hydro-Québec installe une ligne permanente, celui-ci aura l'obligation de démonter sa ligne et d'enlever ses poteaux à ses frais;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'engagement du propriétaire, s'il devait y avoir l'aménagement d'un prolongement pour les besoins des autres propriétaires venant soit du Sud, Nord, Est, et Ouest à ce que le propriétaire accepte que le prolongement puisse s'effectuer si les conditions techniques le permettent. A partir de son installation et ce, afin d'éviter la multiplication de telle installation dans l'emprise du chemin de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU que Érablière Léonce Caron inc. a l'autorisation de planter lesdits poteaux sur l'emprise du chemin de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, à la condition que celui-ci respecte les mêmes normes et distances qu'Hydro-Québec c'est-à-dire : installer les poteaux à la jonction de l'emprise de la route vers l'extérieur de l'emprise et prévoir un dégagement de 14 pieds au sol afin de protéger ladite ligne électrique ;

QUE M. Bruno Gagné, maire, est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton ladite entente. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-07-2025 (Changement d'application d'alerte d'urgence)

ATTENDU QUE la municipalité utilise actuellement l'application Info Page pour la diffusion des alertes d'urgence liées aux services incendie et 911 ;

ATTENDU QUE la nouvelle application Survi-Mobile offre une solution plus performante, rapide et adaptée aux besoins des services d'urgence, notamment pour la géolocalisation, la communication en temps réel et l'efficacité des interventions ;

ATTENDU QUE le service incendie recommande l'adoption de l'application Survi-Mobile pour remplacer l'outil actuellement en place ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Linda Paré ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise officiellement le remplacement de l'application InfoPage par Survi-Mobile pour la gestion des communications d'urgence du service incendie et 911 ;

QUE la municipalité procède à l'abonnement, l'installation et la formation nécessaires à la mise en place de Survi-Mobile ;

QUE les coûts afférents à cette transition soient assumés à même le budget alloué au service incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-07-2025 (Manifestation d'intérêt de la municipalité et participation active à la poursuite de l'analyse de la situation et des besoins en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Montmagny)

ATTENDU QUE le conseil municipal a également pris connaissance du rapport d'analyse produit par le sous-comité régional et

souhaite aller plus loin dans sa compréhension des enjeux locaux et d'une possibilité de services partagés;

ATTENDU QUE le conseil municipal, la direction générale et le directeur du service de sécurité incendie (SSI) ont partagé une réflexion et qu'ils ont la même vision commune sur la pérennité, l'efficacité et l'efficience des services de sécurité incendie;

ATTENDU les responsabilités incombant aux municipalités ainsi qu'aux ressources du service incendie en matière de protection incendie et de services à la communauté;

ATTENDU QUE la collaboration intermunicipale est une composante essentielle de l'amélioration continue des services incendies et qu'il est nécessaire d'identifier des pistes d'action concertées et réalistes;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Desjardins

1. De manifester l'intérêt de la municipalité à être activement impliquée dans les prochaines étapes de l'analyse menée par le sous-comité régional en sécurité incendie, incluant la participation à des ateliers, séances de travail ou rencontres de terrain permettant d'apporter la perspective locale en vue de convenir d'un modèle collaboratif et collectif;
2. De désigner un représentant de la municipalité (inscrire le nom de la personne de votre choix parmi le maire, un membre du conseil, la direction générale ou la direction du SSI) qui participera aux travaux du sous-comité régional à titre de personne-ressource pour faire valoir les enjeux spécifiques à notre communauté;
3. D'autoriser, si requis, la mise à disposition temporaire de ressources ou d'expertise locale afin d'alimenter le travail technique du sous-comité.
4. De collaborer aux discussions et à l'élaboration d'un portrait réaliste et opérationnel des défis et forces locales, incluant la tenue d'un court diagnostic organisationnel de notre SSI en lien avec les critères d'évaluation régionaux.
5. De transmettre la présente résolution à la direction générale de la MRC de Montmagny ainsi qu'au coordonnateur incendie de la MRC, et de réitérer l'engagement de la municipalité à soutenir les efforts visant à moderniser et renforcer les services de sécurité incendie à l'échelle du territoire. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-07-2025 (Planification du camp de jour – Été 2025)

ATTENDU QUE la municipalité organise un camp de jour pour les jeunes durant la période estivale ;

ATTENDU QUE la qualité et la diversité des activités proposées sont essentielles au bon déroulement du camp et à la satisfaction des participants ;

ATTENDU QUE la planification efficace des activités nécessite du temps, des ressources et une collaboration entre les responsables du camp et la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ Par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise et soutient la planification des activités du camp de jour pour l'été 2025 ;

QUE la responsable du camp, Mme Sonia Gagné soient mandatés pour établir une programmation hebdomadaire variée, éducative et sécuritaire, en tenant compte des groupes d'âge et des ressources disponibles ;

QUE les dépenses liées à l'organisation des activités (sorties, matériel, animation externe, etc.) soient approuvées selon le budget déjà alloué au camp de jour. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-07-2025 (Autorisation de vacances en août)

Il est proposé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné à prendre jeudi et vendredi soit le 14 et 15 août prochain en vacances. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-07-2025 (Nomination d'un remplaçant pour le ménage de la salle communautaire durant les vacances)

ATTENDU QUE la personne responsable de l'entretien ménager de la salle communautaire sera en vacances pour une période déterminée ;

ATTENDU QUE la salle demeure en utilisation durant cette période et qu'il est nécessaire d'assurer son entretien régulier pour le confort et la sécurité des usagers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme **M. Isaak Tavara** à titre de remplaçant(e) pour effectuer le ménage de la salle communautaire durant la période de vacances, soit du **5 juillet au 28 juillet 2025**;

QUE la rémunération soit versée selon les conditions habituelles en vigueur pour ce type de remplacement ;

QUE le personnel municipal soit informé de ce remplacement afin d'assurer le bon déroulement des activités prévues dans la salle. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-07-2025 (Embauche d'une monitrice et aide monitrice pour le camp de jour été 2025)

Il est proposé par Mme Linda Paré et résolu de nommer Mme Camélia Bernard comme monitrice et Mme Lorie Doyon comme aide-animatrice pour le terrain de jeux 2025.

Le taux horaire, et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Adoptée à la majorité des conseillers.

Résolution : 16-07-2025 (Acceptation de prix – Nivelage et compactage d'asphalte recyclée (route de la Station et rang du Nord))

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer des travaux de nivelage et de compactage d'asphalte recyclée sur la Route de la Station et le Rang du Nord afin d'améliorer l'état de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu 3 soumissions pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est jugé conforme, raisonnable et dans les limites du budget prévu à cet effet ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Desjardins, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'Excavation Martin Mercier pour les travaux de nivelage et de compactage d'asphalte recyclée sur la Route de la Station et le Rang du Nord, pour un montant de 160\$/hre pour la niveleuse et 130\$/ hre pour le rouleau compresseur + taxes, si applicable;

QUE le maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation desdits travaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-07-2025 (AUTORISATION – ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE BÂTIMENT DE L'ÉGLISE (SACRISTIE))

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'évaluer le potentiel d'usage et les besoins d'intervention pour la sacristie de l'église;

CONSIDÉRANT que la firme ASP Expert-Conseil possède l'expertise nécessaire pour réaliser une étude de faisabilité à cet effet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé et a été acceptée dans le FRR – volet 2 (PSPAMV) pour la réalisation de cette étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la firme ASP Expert-Conseil à procéder à une étude de faisabilité concernant la sacristie de l'église ;

QUE les frais afférents à cette étude soient assumés par la Municipalité à même le programme prévu à cette fin. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 18-07-2025 (Levée de la séance)

Il est 20 h 02. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
